



Monsieur SARRAND, Directeur général des services.

Suite à votre mail du 1^{er} octobre 2019 en diffusion générale, nous souhaitons utiliser notre droit de réponse.

Vous expliquez, à juste titre, que les représentants du personnel ont refusé de siéger. Un tel refus est exceptionnel et il est à la hauteur de l'enjeu que représente ce nouveau régime indemnitaire pour les agents du Département.

Vous rappelez le rôle du CT qui est, comme nous le pensons tous, un lieu de dialogue et de concertation même si dans notre histoire commune cela n'a pas toujours été le cas.

Le CT est une instance que les élus du personnel préparent avec sérieux à partir des documents qui leurs sont transmis 15 jours avant la séance. C'est à la lecture de ces documents, qu'ils vont définir leurs positionnements sur les dossiers de l'ordre du jour.

Notre refus de siéger est la résultante du peu de revendications qui ont été prises en compte pendant ces presque 3 ans de travail intensif sur ce dossier.

Nous avons pu faire reconnaître l'importance du maintien du complément de rémunération, nous avons pu faire évoluer la décision de l'administration sur une équité d'attribution du Rifseep à tous les agents dès 2020 et non à un échelonnement sur 3 ans.

Nous nous sommes également beaucoup investis sur la nouvelle typologie des postes.

Nous avons également fait des propositions de montant de RI par cadre d'emploi afin de se rapprocher de nos collectivités voisines. Sur ce dernier point, les membres de l'administration (DGA, DGS) présents dans le groupe ce jour-là, ont opposé un refus catégorique.

Malgré tout nous avons continué à nous investir, mais le manque d'avancée et de transparence sur ce qu'allait vraiment être ce nouveau RI et surtout sur les modalités de sa mise en œuvre, son évolution dans le temps... nous ont amené à demander une audience à madame BOCHATON fin août 2019.

Il faut ajouter que ce nouveau RI ne pose pas tant de problème que ça au niveau du montant de l'augmentation qui est notable pour chaque cadre d'emploi, (mais nous partons de tellement loin !!!). Le problème reste les écarts trop importants C3/A1. Nous estimons qu'un agent de CAT C a autant de besoins qu'un agent de CAT A. Chaque agent ayant le même souci du service public et de son engagement au travail.

Les revendications posées, vous les retrouvez au verso du tract diffusé hier. Sur ce point madame BOCHATON nous a écouté, nous a assuré d'un retour pour le CT.

Cependant, le document de travail pour le CT ne laissait entrevoir aucune piste de réponse à nos revendications plusieurs fois rappelées. Si des améliorations avaient été apportées, alors nous aurions compris que le département était prêt à revoir sa copie, ça n'a pas été le cas.

Peut-être aviez-vous des propositions à nous faire en CT ? Alors pourquoi ne pas les faire figurer sur le document préparatoire ?

Comme vous le savez, Monsieur SARRAND, nous souhaitons avoir une audience avec monsieur le Président GAYMARD. Dans l'intérêt de tous, sans cette rencontre préalable il nous paraîtra très difficile de participer au CT à la date du 11 octobre 2019.

Nos organisations restent à votre disposition.